



COMMUNE DE BOFFLENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30.10.2017

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017
4. Préavis municipal 03/2017 « Arrêté d'imposition 2018 »
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

Le quorum est de 20. Il y a 32 présents, 3 absents et 4 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Sont assermentés par le Président en tant que membres du Conseil Général de la commune de Bofflens : Mmes Nathalie Berthoud, Catherine Blaser, Pierrette Blaser et Roxanne Masset et Monsieur Jacques Masset.

3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal 03/2017 « Arrêté d'imposition 2018 »

Le Syndic, Monsieur Pierre-Alain Fiechter, lit et commente le Préavis Municipal n° 03/2017 « Arrêté d'imposition 2018 », par lequel la municipalité propose de garder le taux d'imposition actuel de 69%.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport, et qui propose au Conseil d'accepter de maintenir le taux d'imposition à 69% pour l'année 2018.

La parole est donnée au Conseil. M. François Pittet note le fait que le taux proposé est très bas, par rapport à d'autres communes et vu les travaux prévus. M. le syndic répond que,

concernant les travaux, les réserves comptables et financières y relatives ont été déjà prévues.

Le Président soumet au vote le préavis, qui est approuvé à l'unanimité sauf pour une abstention. Le syndic remercie le Conseil pour la confiance accordée.

5. Communications diverses de la Municipalité

M. Renaud Besson, municipal des eaux, présente au Conseil la situation actuelle du réseau d'eau. Il rappelle les trois sources, des Echelles, du Vanté et du Bâtard, qui ont actuellement un débit très bas en raison de la sécheresse, ce qui explique la pression faible le soir. A part la source du Bâtard, qui a un taux de nitrates élevé, les sources ont une bonne qualité d'eau, mais les trois captages sont à rénover assez rapidement.

Il rappelle les démarches en cours, avec le plan directeur qui a été finalisé et la décision sur un possible réservoir intercommunal Agiez-Arnex-Bofflens, décision attendue pour fin 2017. Les objectifs pour 2018, en plus du projet du nouveau réservoir, sont de rénover le local de captage du Vanté, l'étude du renouvellement des conduites d'eau et le bouclage du réseau du village.

Concernant le goût de l'eau, qui reste parfois déficitaire malgré des analyses de qualité qui sont bonnes, trois facteurs ont été identifiés surtout au Vanté : un quantité importante de limon, raison pour laquelle le local a été bien nettoyé cette année ; un chemin dégradé en zone S2 avec stagnation de l'eau, une rénovation étant faite ; et la présence des arbres, avec des abattages prévus cet hiver.

Concernant l'épandage, un moratoire sur l'épandage du lisier en Zone ZU a été mis en place entre mars et octobre 2017, avec des analyses bactériologiques négatives toute l'année. Des discussions sont en cours pour protéger l'eau en effectuant l'épandage de façon raisonnable sans l'interdire. M. Besson rappelle que, malgré des anomalies de goût et les articles alarmistes parfois dans les journaux, la qualité de l'eau est très bonne et contrôlée mensuellement ; les résultats seront désormais affichés au pilier public.

La parole est donnée aux conseillers.

- Mr. Olivier Barbey pose la question de la rénovation des canalisations également. M. Besson répond que ce sera évalué après que le PDDE soit approuvé.
- Mme Pierrette Blaser demande quelles sources vont alimenter le nouveau réservoir intercommunal ; M. Besson explique que c'est deux sources de Bofflens et une source d'Arnex.
- M. Nicolas Descombes pose la question du taux élevé des nitrates dans la source du Bâtard. M. Besson explique que la source n'avait pas été incluse dans le réseau depuis 2014, mais comme les sources sont très basses, elle a été incluse la semaine précédente ; et que le taux de nitrates est plus haut, mais dans les normes. Il rappelle la situation de pénurie d'eau, avec des restrictions nécessaires.
- Mme Roselyne Risse signale que le hydrant de Chaumy coule, M. Besson répond qu'il sera réparé dans la semaine.
- M. François Pittet demande si les zones S1, S2 etc sont respectées du point de vue de l'épandage. M. Besson répond qu'elles sont définies et généralement respectées, mais qu'en fonction de la quantité du lisier et de précipitations, des pollutions ne peuvent pas être

complètement exclues. S'il y a eu des pollutions avec du lisier dans le passé, les dernières années il s'agit seulement du limon ; le captage du Vanté a été nettoyé pour réduire cette pollution, auparavant cela n'était techniquement pas faisable.

Mme Magali Descombes amène à l'attention du Conseil deux éléments :

- concernant les forêts, une grande surface a dû être défrichée récemment en raison d'une larve qui attaque l'écorce ; elle rappelle la mise pour le bois le 31 octobre.
- concernant les déchets, elle remercie pour l'accueil réservé à la nouvelle benne pour encombrants, jugeant le test positif surtout du point de vue des frais.

M. Stefan Schmid commente que la benne implique moins de confort pour les villageois surtout si elle est disponible seulement quelques heures par mois. Mme Descombes explique que la benne ne peut pas être laissée sans surveillance, mais que ce sera plus souvent disponible.

Mme Rysse rappelle que les déchets sont payés au poids et que les citoyens devraient en être bien informés. Mme Descombes confirme que, si les objets restent sous la pluie, ils deviendront plus lourds et donc plus de frais pour la commune ; une mise à jour de l'information concernant les déchets est en cours.

6. Divers et propositions individuelles

M. le Président du Conseil lit un courrier adressé à la Municipalité par un collectif de riverains de la route Orbe-Croy, par lequel les riverains, en rappelant les nuisances en rapport avec la route (bruit, danger d'accident, pollution), demandent à la Municipalité, en vue de la réfection prochaine de la route, d'envisager la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la chaussée et de dispositifs visant à réduire la vitesse et protéger les piétons. Le courrier exprime le désir des riverains d'être consultés au long du projet et se proposent de déléguer des représentants auprès de la Municipalité.

M. le Syndic Pierre-Alain Fiechter rappelle que la Municipalité travaille depuis un moment au plan directeur des eaux, qui a nécessité la modification du projet de réfection de la route (hydrants supplémentaires, conduites à refaire etc) qui est en cours d'élaboration. Concernant les revêtements de la route, il confirme qu'il existe des produits dits phono-absorbants, mais qui sont chers et peu résistants, nécessitant un maintien coûteux ; par contre, la Municipalité envisage poser du macro-goudron, un revêtement également réduisant le bruit, mais plus facile à entretenir. Concernant la participation des citoyens au projet, le Syndic rappelle qu'il existe déjà une commission des constructions et qu'une délégation de citoyens non-assermentés ne peut pas compter du point de vue légal.

Mme Nathalie Berthoud, au nom du collectif des riverains, mentionne que ceux-ci attendent depuis longtemps des améliorations concernant la route et remercie la Municipalité de prendre en compte leurs demandes dans la réalisation du projet.

D'autres riverains soutiennent ce message, en rappelant l'augmentation actuelle du trafic, l'intensité du bruit surtout par les roues des véhicules, l'effet positif des aménagements de ce type dans d'autres communes, la politique fédérale appuyant l'assainissement du bruit des routes. M. Christophe Mégroz, municipal des constructions, répond que des radars éducatifs sont déjà prévus dans le projet et que la réfection de l'épaisseur de bitume va aussi diminuer le bruit. La remise à jour des marquages et des éventuels obstacles pour ralentir le trafic devront attendre la finalisation du projet des eaux, pour avoir tous les éléments, par contre

des radars pourront être rapidement mis en place. M. Renaud Besson s'engage de replacer les bacs à fleurs à l'entrée depuis Croy.

Mme Andres Stuber revient sur la question des patrouilleurs pour assurer la sécurité des enfants à l'arrêt du bus scolaire. Il n'y a pas eu de personnes intéressées ; Mme Risse souligne que pour un patrouilleur officiel ce sera plus facile de se faire respecter par les enfants et d'en prendre la responsabilité. Mme Descombes signale qu'elle même avec d'autres mamans ont déjà agi pour améliorer la sécurité des enfants, interdisant par exemple les jeux de balle.

Le Président remercie pour sa présence le représentant du journal « l'Omnibus » pour cette séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h29 sans contre-appel.

Le Président du Conseil :

Le secrétaire :

Philippe Monnard

Gabriel Baltariu